



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BEAUCE-CENTRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

### AVIS PUBLIC - DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 4 mai 2026, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ :** Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant la fusion des lots portant les numéros 5 307 169 et 5 307 170 du cadastre du Québec, sis au 955 rue du Lac Sartigan.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La dérogation mineure est demandée afin de permettre la construction d'un garage d'une superficie de 156.4 m<sup>2</sup>, donc une dérogation de 44.4 m<sup>2</sup> plus grand que la *norme (article 66 b) ii du règlement de zonage 187-2022)* de 112 m<sup>2</sup> permise.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 4 mai 2026.

Donné à Saint-Alfred, ce 15 avril 2026

Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Alfred certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 4 mai 2026 entre 12h et 16h.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité de Saint-Alfred.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15<sup>e</sup> jour d'avril 2026

Raphaël Rioux, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim